



TOGNACCIOLI
A V O C A T S



Les mots qui
vont surgir
savent de
nous des
choses que
nous
ignorons
d'eux.

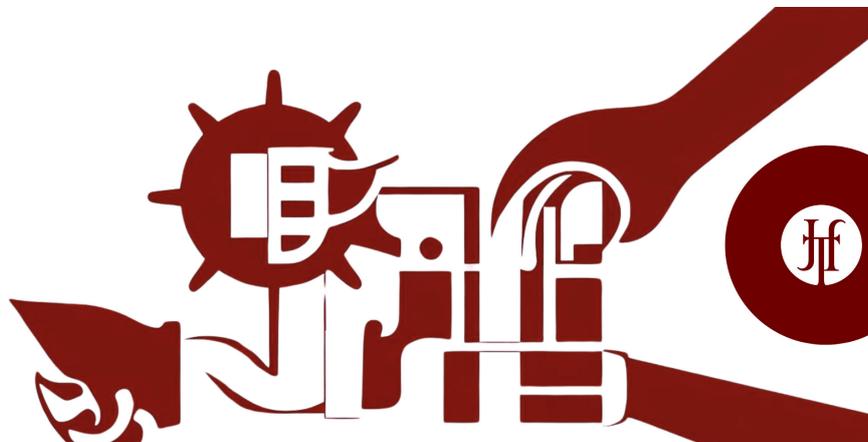
”

— RENÉ CHAR

ENTREPRENDRE EST UN RISQUE
ECHOUER N'EST PAS FAILLIR
REBONDIR EST UN DROIT

”

— J.FRANCOIS TOGNACCIOLI



Un savoir-faire reconnu en matière
de restructuration d'entreprises
et de droit bancaire.

Le Cabinet fondé par Maître Jean-François Tognaccioli intervient en droit des Affaires et notamment en droit des entreprises en difficultés auprès de chefs d'entreprises, de créanciers institutionnels (créanciers publics, établissements de crédit), de repreneurs ou encore auprès des administrateurs et mandataires judiciaires dont il fut collaborateur, dans une autre vie.

Le Cabinet intervient également en droit bancaire et financier, parfois pour l'emprunteur, parfois pour l'établissement de crédit.

Le Cabinet entend demeurer une structure à taille humaine afin de parfaitement répondre aux demandes de sa clientèle. Il s'agit de proposer des solutions sur mesure. La clé de voûte de notre approche est de faire converger technique du droit et créativité dans la stratégie. Rigueur et audace !

Jean-François Tognaccioli exerce ses missions tant à Nice qu'à Paris et dispose de correspondants de référence en Italie. Ancien membre fondateur de la commission "Droit de la défaillance" de l'Union des Avocats Européens, de l'Institut Méditerranéen des Procédures Collectives. Tiers de confiance de la Banque de France.

Diplômé du Centre de formation des Barreaux du Sud-Est dont il est reçu major, ancien secrétaire de la conférence du stage, chargé d'enseignement à la Faculté de Droit et conférencier en droit des procédures collectives (Université de Nice Sophia Antipolis, Congrès National des Tribunaux de Commerce, Entretiens de la Sauvegarde, CIP, formation professionnelle des Avocats), rédacteur au sein du groupe LexisNexis (Fiches Lexis360, Revue des procédures collectives, Revue de droit bancaire et financier), Jean-François Tognaccioli dispose d'un savoir faire et d'une approche humaine des situations de crise et des différends à régler.

À Nice, Paris
et en Italie.

Uno studio legale specializzato nel diritto degli affari. «Un savoir-faire» riconosciuto in materia di ristrutturazione d'impresa e diritto bancario.

Savoir-faire



ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Assister les chefs d'entreprises, les créanciers privés et publics, les co-contractants et les mandataires de justice dans le cadre de la prévention et du traitement des difficultés des entreprises. À toutes les étapes des dispositifs prévus par le Livre VI du Code de commerce, nous disposons d'un savoir faire reconnu dans le conseil et l'adaptation des modes opératoires pour une restructuration réalisée dans les meilleures conditions juridiques, économiques et financières. Notre Cabinet intervient en matière de mandat ad hoc, de conciliation, de sauvegardes (dont accélérée et financière accélérée), de redressement, de liquidation judiciaires et de rétablissement professionnel.

NÉGOCIATIONS & TRANSACTIONS

Maître J.François Tognaccioli met à profit son expérience et son savoir-faire en matière de négociation pour accompagner ses clients dans la résolution de leurs différends à chaque étape du processus juridique. Favorisant une approche pragmatique, il intervient en priorité dans un cadre amiable, en amont de tout contentieux, afin de préserver les relations commerciales et d'éviter les coûts et délais d'un procès. Lorsqu'une procédure judiciaire est inévitable, il continue à privilégier la recherche de solutions négociées, en menant des discussions constructives tout au long du litige.

BANQUES & FINANCE

Intervenir pour les établissements bancaires et financiers dans tous les domaines et à tous les stades du financement. Nous intervenons également dans le cadre du traitement préventif ou judiciaire des difficultés de leurs clients. Nous disposons également d'un savoir faire reconnu en matière d'assistance de l'emprunteur qui entend soit défendre à une demande de paiement soit négocier une restructuration de son endettement dans un cadre amiable informel voire dans le cadre des dispositifs prévus par le Livre VI du Code de commerce, en prévention (mandat ad hoc, conciliation) ou en traitement des difficultés (procédures collectives). Nous intervenons également pour la caution.

SÛRETÉS & VOIES D'EXÉCUTION

Conseiller nos clients privés ou publics en vue d'obtenir la meilleure garantie de préservation de leurs droits de créancier. (sûretés mobilières ou immobilières avec ou sans dépossession, cautionnement, engagement à première demande, fiducie-sûreté). Nous intervenons également en vue de la réalisation forcée des droits du créancier, soit par la prise préalable de mesures conservatoires, soit par des mesures d'exécution forcée proprement dites sur les meubles (saisies-attribution, saisies-vente...) ou les immeubles (saisies immobilières) avec nos partenaires Notaires et Commissaires de Justice.

ENSEIGNEMENT & FORMATION

Maître Jean-François Tognaccioli est également chargé d'enseignement à la Faculté de Droit de Nice - Université Côte d'Azur notamment au Master Administration et Liquidation des Entreprises en Difficultés (ALED) formant les futurs administrateurs et mandataires judiciaires et du Master Droit des Entreprises en Difficultés (DEED). Le cabinet anime en son sein, chez les clients et au sein de divers organismes publics et privés, des formations et conférences sur les thèmes d'actualité juridique relevant de ses domaines de compétence et sous des formes très variées (petits déjeuners, conférences, formations internes...).

NICE

PARIS

ITALIE



CABINET PRINCIPAL

—

40 rue Maréchal Joffre
06000 Nice
T 04 93 81 74 95

contact@jfts.net

CABINET SECONDAIRE

—

7 rue Ernest Cresson
75014 Paris
T 01 79 75 59 00



TOGNACCIOLI
A V O C A T S

www.jfts.net